ÉLECTIONS TPE - 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024

MISSIONS LOCALES

#JE VOTE CGT

la cgt Petites Entreprises

cgt-tpe.fr

DANS LE SECTEUR DES MISSIONS LOCALES, MAISONS DE L'EMPLOI, PLANS LOCAUX POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) NOUS SOMMES CONCERNÉS !

Même s'il n'existe toujours pas d'Instance Représentatives du Personnel dans les entreprises de moins de 11 salariés, lorsque nous votons à ces élections professionnelles, chaque voix CGT compte.

LES MISSIONS LOCALES EN QUELQUES CHIFFRES :

- **437 Missions Locales et 6800 lieux d'accueil, répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin**
- **15 Associations régionales des Missions Locales**
- **15 000 salariés du réseau des Missions Locales**

(Source : I-Milo – Système d'information des Missions Locales)

LES GRANDES REVENDICATIONS DE LA CGT :

Face à ces constats, nous portons plusieurs revendications pour améliorer nos salaires et nos conditions de travail.

► **La semaine de 32 heures payée 35 heures** car nous avons le droit de travailler autrement et de profiter de plus de temps libre

► **Le SMIC à 2000€** car vivre décemment est une priorité. Les fins de mois difficiles doivent être bannies.

► **La retraite à 60 ans :** partir tôt et en bonne santé est un droit

► **L'égalité femmes-hommes :** les disparités salariales et de postes à responsabilités doivent disparaître.

ET EN MISSIONS LOCALES :

► **Des salaires décents** surtout pour les cotations les plus basses, en tenant compte de l'inflation

► **La fin des CDD automatiques** à l'embauche

► **Devenir la 1ère Organisation Syndicale représentative** pour peser encore plus dans les négociations de branche en matière de salaires, de santé/prévoyance, de formation… pour l'amélioration de notre Convention Collective

► **Le 100 % de maintien de salaire** pour tous les salariés en **arrêt maladie**

► **Une Agence Nationale pour l'Accompagnement et L'Insertion des Jeunes** pour que toutes les structures fonctionnent de la même façon, sur un modèle unique, partout

COMMENT FAIRE GAGNER NOS REVENDICATIONS ?

Votre vote CGT, aux élections TPE, sera décisif pour garantir vos droits, et pour l'amélioration de vos conditions de vie au travail et à l'extérieur.

Avec la CGT, vous avez la garantie que les accords, signés par ses soins, apportent de réelles améliorations aux salarié·e·s que vous êtes. Elle ne se contente pas de contester les projets d'accord présentés. Elle est aussi force de propositions pour l'apport de nos droits et garanties.

Par le passé, elle a même agi en justice pour faire annuler des accords dont le contenu était contraire à la loi (Exemple l'accord qui permettait de transformer un CDI Intermittent en CDD d'usage).

Plus le nombre de voix apportées à la CGT au sein de la branche, plus sa parole sera écoutée. Et par conséquent, plus nos revendications seront prises en compte.

Rappelez-vous que la vraie force de la CGT, c'est VOUS !

Du 25 novembre au 9 décembre, votez et faites voter vos collègues pour la CGT !

Pour adhérer, contactez-nous :
cgtmlpaio@gmail.com

3 RAISONS DE VOTER CGT

CHAQUE VOIX COMPTE TRIPLE !

Même s'il n'existe toujours pas d'instance représentative du personnel dans les entreprises de moins de 11 salarié·es, lorsque nous votons à ces élections professionnelles, chaque voix CGT compte aussi :

1. **Au niveau régional et pour les prud'hommes ;**
2. **Au niveau de la branche professionnelle et de votre convention collective ;**
3. **Au niveau interprofessionnel et national.**

1 Pour se défendre avec un syndicat reconnu

Pour l'efficacité. Première organisation représentative dans les très petites entreprises (ou TPE, moins de 11 salarié·es), la CGT est aussi présente dans toutes les branches professionnelles et sur tout le territoire.

Pour la proximité. Les conseiller·es des salarié·es CGT sont disponibles via des permanences pour vous accompagner selon votre métier et votre situation. Voir la liste de nos unions locales sur cgt.fr, rubrique « La CGT près de chez vous ».

Pour la visibilité. Dans les batailles contre le report de l'âge de départ à la retraite, la CGT a toujours fait preuve de sa détermination à n'accepter aucun recul de nos droits. Dans le même temps, la CGT signe souvent des accords, à la seule condition qu'ils permettent de faire progresser la situation des salarié·es.

2 Pour mieux vivre de son travail

Pour que tous les salaires soient indexés sur l'inflation, comme l'est le Smic. Nous pensons aussi qu'il faut augmenter le salaire minimum et reconnaître toutes les qualifications, car ce sont notre travail et notre savoir-faire qui font tourner les entreprises et l'économie.

Pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, aussi bien pour les salaires, les déroulés de carrière ou les temps partiels contraints.

Pour les mêmes droits dans les petites que dans les grandes entreprises, que ce soit en matière de formation, d'accès à des activités sociales et culturelles, ou de départs anticipés à la retraite — notamment pour les métiers pénibles.

3 Pour travailler mieux, moins et autrement

Pour un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, ce qui passe forcément par une autre organisation du travail sans management autoritaire, par une réduction du temps de travail, des services publics de qualité (transports, petite enfance, aide à la personne), et un retour à la retraite à 60 ans à taux plein.

Pour que la démocratie ne s'arrête pas aux portes des entreprises. Si nous sommes organisé·es avec la CGT, c'est parce qu'il faut se rassembler pour peser sur les choix qui nous concernent — à commencer par nos droits et nos conditions de travail.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les professions techniciennes et intermédiaires et l'encadrement sont aussi organisés dans la CGT pour que les problématiques et besoins spécifiques de ces catégories soient entendus. L'Union générale des Ingénieur·es, cadres et technicien·nes (ugictcgt.fr) revendique entre autres le droit au télétravail de manière encadrée, le droit à la déconnexion, le droit de refus et d'alternative dans les prises de décision, le respect du temps de travail et des qualifications.

VOIR CGT-TPE.FR

Petite ou grande entreprise, vous avez des droits ! Inscrivez-vous ici pour télécharger anonymement et gratuitement des fiches pratiques de vos droits.

la cgt SALARIÉ·E·S DES TPE

JE VOTE CGT

25 novembre au 9 décembre 2024

COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 : LA CAMPAGNE ELECTORALE

J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste éléctorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat·e·s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)

ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.

Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site **election-tpe.travail.gouv.fr** ;
- cliquez sur le bouton **« Voter »** ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec **mon identifiant et mon code confidentiel reçu par courrier**;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat·e·s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, **suivez les instructions** pour valider votre vote !

Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- **postez la c'est gratuit !**

A VOTÉ !

Vous avez une question ? Appelez la CGT gratuitement

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024